

COMPTE-RENDU
DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 avril 2016

L'an deux mille seize, le onze du mois d'avril, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune de NOGENT-L'ARTAUD, dûment convoqués, se sont réunis à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Jeannine VAN LANDEGHEM.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation du conseil municipal : 04 avril 2016

Etaient présents : Jeannine VAN LANDEGHEM, André HOURDRY, Gilles BOUVRY, Christelle LE TALLEC, Nadia CALLOT, Charles HUYART, Béatrice NOUVEAU, Christian FOURNAGE, Elie SMITH, Véronique RUFIN, Marie-Claude MICHEL, Céline VERGEOT, Dominique DUCLOS, Sylviane HENNEQUIN, Pierre CARQUIN, Jean-Paul GUILLON.

Absents excusés : Vanessa SZUBA
Guillaume GARDON
LAMERE-CRAPART Nathalie (pouvoir à Jean-Paul GUILLON)

Secrétaire de séance : Céline VERGEOT

La séance est ouverte à 20 heures 05.

Avant de rappeler l'ordre du jour, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de rajouter deux questions :

- Demande de subvention au titre de la DETR concernant l'achat de la balayeuse – désherbeuse
- Mise à disposition d'un logement communal au C.C.A.S. (question qui sera votée à huis clos après les questions diverses).

Demande de subvention DETR : Achat d'une balayeuse-désherbeuse

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer concernant la demande de subvention au titre de la DETR, concernant l'achat d'une balayeuse-désherbeuse.

Le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN) accepte de présenter un dossier de subvention au titre de la DETR concernant l'achat de la balayeuse-désherbeuse.

Madame le Maire souhaite revenir sur la séance précédente afin d'évoquer la relation de confiance entre le Maire et ses Conseillers Municipaux. Elle souhaite que les informations données en réunion de Conseil Municipal ne soient pas vérifiées à son insu. Elle souhaiterait que les potins malveillants cessent, et que la bienveillance et la tolérance puissent les remplacer.

Madame le Maire souhaite également s'excuser publiquement auprès d'un de nos Conseillers Municipaux, Monsieur Elie SMITH, et toute sa famille, pour les propos diffamatoires qui ont été dits à son encontre, concernant la propreté de la salle des Longs

Prés, qui lui avait été louée. Cette salle nous a été rendue, dans un parfait état de propreté, et d'ailleurs plus propre qu'à la remise des clés (l'agent d'entretien étant en congés de maladie).

Madame le Maire tenait à rétablir l'honneur de Monsieur SMITH Elie.

Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07/03/2016

Concernant la séance du 7 mars 2016, Pierre CARQUIN souhaite faire une remarque concernant le premier paragraphe de la page 4.

Le sujet sur les Communes nouvelles avait été évoqué. Il tient à souligner que la continuité de territoire existe entre NOGENT L ARTAUD et SAULCHERY et ROMENY SUR MARNE. La rivière Marne n'est pas un problème.

Véronique RUFIN souligne que d'autres communes ont déjà pris des positions concernant des regroupements, mais sans NOGENT L ARTAUD.

Madame le Maire pense qu'un regroupement se travaille et s'étudie.

Le compte rendu du 7 mars 2016 est adopté par 13 voix pour, et 4 abstentions (P. CARQUIN – JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON – B. NOUVEAU).

Compte Administratif 2015

Madame le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'ils ont reçu un document de travail avec l'ordre du jour sur lequel ils avaient le détail du Compte Administratif par article.

Elle donne donc lecture des chiffres du Compte Administratif par chapitre.

Pierre CARQUIN souhaite faire une remarque d'ordre général : la faiblesse du pourcentage de réalisation.

Madame le Maire explique qu'aucun compte n'existe en M14 pour y placer un fond de roulement, c'est pourquoi on le répartit sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement. La réglementation ne permet pas de faire autrement.

Pierre CARQUIN émet l'idée de baisser les impôts. Le Maire lui fait remarquer que sa proposition est en pleine contradiction avec l'engagement de campagne de « Nogent autrement ».

L'examen du Compte Administratif a amené la remarque de Pierre CARQUIN qui s'interroge sur le coût de la location et de l'entretien du WC chimique mis à disposition des enfants sur le terrain d'entraînement de foot.

Les opérations du compte administratif 2015 sont les suivantes :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.163.250,08	1.596.219,74
Section d'investissement	334.754,05	224.105,97

Madame le Maire quitte la séance.

Gilles BOUVRY demande aux Conseillers Municipaux de passer aux votes.

Le Compte Administratif est adopté par 12 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 4 abstentions (S. HENNEQUIN – JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON – MC MICHEL).

Compte de gestion 2015

Madame le Maire donne lecture des opérations du compte de gestion 2015 du Receveur de CHARLY-SUR-MARNE sont les suivantes (égales au Compte Administratif) :

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	1.163.250,08	1.596.219,74
Section d'investissement	334.754,05	224.105,97

Pierre CARQUIN souhaite connaître les chiffres concernant la partie patrimoniale.

Madame le Maire donne les chiffres (en milliers d'euros) : 13.868,63.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 16 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN) adopte le compte de gestion.

Affectation du résultat

Madame le Maire annonce les résultats de l'année au Conseil Municipal.

Résultats de l'année 2015 :

Fonctionnement : + 432.969,66 €

Investissement : - 110.648,08 €.

Résultats de clôture au 31/12/2015 :

Fonctionnement : + 748.068,62 €.

Investissement : + 336.602,80 €

Global : + 1.084.671,42 €.

Etant donné les projets d'investissement et le besoin de financement, Madame le Maire propose d'affecter la somme de 500.000,00 € à la section d'investissement. (Compte 1068).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, de virer la somme de 500.000,00 € à la section d'investissement.

Subvention O.C.C.E.

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal n'avait pas reçu la demande de subvention de la Coopérative Scolaire.

Le dossier n'est toujours pas déposé en Mairie, mais madame le Maire propose de reconduire, à titre de provision, le montant attribué l'année dernière, soit un montant de 1.500,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte d'attribuer la somme de 1.500,00 € à l'OCCE.

Budget Primitif 2016

Section d'investissement : Dépenses :

OPERATION		MONTANTS DEPENSES		Proposition 2016
N° Opération	Nature opération	RAR 2015	Proposé 2016	COMMISSION
14.13	PLU	20 721.73 €	+ 5 000.00 €	25 721.73 €
14.14	ACHAT VENTE TERRAIN	5 964.00 €		5 964.00 €
15.03	DEFIBBRILATEUR	2 600.00 €		2 600.00 €
15.06	VOIRIES 2015	34 671.70 €	-34 671.70 €	0
15.07	FENETRES MAIRIE	56 000.00 €	-5 000.00 €	51 000.00 €
15.10	PLACE FEROTTERIE – CHEMIN MAUPERTHUIS /DIVERS	70 000.00 €	+ 34 671.70 €	104 671.70 €
	SOUS TOTAL	189 957.43 €		189 957.43 €
16.01	AIRES DE JEUX			60 000.00 €
16.02	BALAYEUSE			20 000.00 €
16.03	RUES DEPAUX /LEDUC DE LA TOURNELLE			250 000.00 €
16.04	CANTINE SCOLAIRE			340 000.00 €
16.05	BACHE EAU / INCENDIE			23 000.00 €
16.06	SECURITE LONGS PRES			10 000.00 €
16.07	MATERIEL MOBILIER			10 000.00 €
16.08	GROUPE SCOLAIRE			50 000.00 €
16.09	TRAVAUX RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC			90 000.00 €
	SOUS TOTAL			853 000.00 €
	1332 AMENDES DE POLICE			110.00 €
	1641 EMPRUNTS			60 200.00 €
	16811 EMPRUNT			7 510.00 €
	2731 COMPTE DE PLACEMENT REMUNERE			198 000.00 €
	020 DEPENSES IMPREVUES			94 414.37 €
	SOUS TOTAL			360 124.40 €
	TOTAL GENERAL			1 403 191.80

Concernant les projets d'investissement, Madame le Maire souhaite préciser que la somme attribuée à l'équipement d'aires de jeux (jeux pour enfants / skate parc) seront financés par la vente de la maison 56 Grande Rue.

Jean-Paul GUILLON s'interroge sur le projet de city stade. Le projet sera financé en même temps que le projet de groupe scolaire.

Concernant l'extension de la cantine scolaire, le montant du projet s'avère plus élevé que prévu. Une grosse enveloppe de subvention affectée à l'investissement nous laisse penser que ce projet sera bien subventionné.

L'extension prévue permettra d'accueillir 50 convives supplémentaires.

L'ensemble du projet sera réétudié par la Commission travaux ainsi que la Commission Scolaire.

Concernant le projet de la bâche à incendie pour la ferme de la Meule, la réglementation oblige la Commune à exécuter ces travaux.

En ce qui concerne la maison de la Férotterie, Pierre CARQUIN suggère de mettre en avant les atouts de la maison sur l'annonce.

Madame le Maire estime que si nous n'avons pas d'offre jusqu'à présent, c'est que le prix n'est pas adapté au marché.

Section d'investissement : Recettes :

COMPTE	DESIGNATION	MONTANT
001	SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE	336 602.80 €
024	PRODUITS DE CESSION (Férotterie : 198 000 €/Savarts 7 500 € - 56 Grande Rue)	247 500.00 €
10222	FCTVA	91 190.00 €
10226	TAXE D AMENAGEMENT	27 500.00 €
1068	AFFECTATION A L EQUIPEMENT	500 000.00 €
1323	SUBVENTIONS FDS CDDL	54 196.00 €
1326	AUTRES SUBVENTIONS (LOGIVAM)	9 940.00 €
1332	AMENDES DE POLICE	6 600.00 €
1341	SUBVENTION DETR	16 243.00 €
2804131	AMORTISSEMENT	13 420.00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	100 000.00 €
	TOTAL	1 403 191.80 €

La section d'investissement est arrêtée à 1.403.191,80 €, équilibrée en dépenses et en recettes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 2 abstentions (JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON) adopte la section d'investissement.

Section de fonctionnement

Madame le Maire propose de voter le fonctionnement, par chapitre, comme suit :

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre 011 – Charges à caractère général :	656.048,62
Chapitre 012 – Charges de personnel et frais assimilés :	550.000,00
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante :	284.450,00
Chapitre 66 – Charges financières :	63.722,00
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles :	0,00
Chapitre 022 – Dépenses imprévues de fonctionnement :	120.000,00
Chapitre 023 – Virement à la section d'investissement :	100.000,00
Chapitre 042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections :	13.420,00
Total dépenses de fonctionnement :	1.787.640,62

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre 013 – Atténuation de charges :	10.000,00
Chapitre 70 – Produit des services, du domaine :	47.600,00
Chapitre 73 – Impôts et taxes :	946.685,00
Chapitre 74 – Dotations, subventions et participations :	503.267,00
Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante :	32.000,00
Chapitre 76 – Produits financiers :	20,00
002 – Résultat reporté :	248.068,62
Total recettes de fonctionnement :	1.787.640,62

La section de fonctionnement est arrêtée à 1.787.640,62 €, équilibrée en dépenses et en recettes.

Vote par chapitre :

- Chapitre 011 : adopté par 14 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 2 abstentions (JP GUILLON - Pouvoir JP GUILLON).
- Chapitre 012 : adopté par 16 voix pour et 1 abstention (S. HENNEQUIN).
- Chapitre 022 : adopté par 16 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN)
- Chapitre 023 : adopté à l'unanimité
- Chapitre 042 : adopté à l'unanimité
- Chapitre 65 : adopté à l'unanimité
- Chapitre 66 : adopté à l'unanimité
- Chapitre 002 : adopté à l'unanimité
- Chapitre 013 : adopté à l'unanimité
- Chapitre 70 : adopté à l'unanimité
- Chapitre 73 : adopté par 14 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions (JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON)
- Chapitre 74 : adopté à l'unanimité
- Chapitre 75 : adopté par 16 voix pour et 1 abstention (P. CARQUIN)
- Chapitre 76 : adopté à l'unanimité.

La section de fonctionnement dans son ensemble est adoptée par 14 voix pour, 1 voix contre (P. CARQUIN) et 2 abstentions (JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON).

Des questions se posent concernant l'entretien de 3 sites communaux : le lavoir de la Fontaine des Saules, les ruines de l'abbaye et l'ancien logement du directeur des écoles primaires. Madame le Maire pense faire appel à des chantiers d'insertion.

Délibération donnant pouvoir au Maire de signer tout acte relatif à la vente du 56, Grande Rue

Lors de la séance du 26 août 2015, le Conseil Municipal avait délibéré concernant la vente de la maison sise 56, Grande Rue.

Le montant de la vente avait été fixé.

Le Conseil Municipal doit maintenant délibérer pour donner pouvoir à la Commune de vendre et pour donner l'autorisation au Maire de signer tout acte, administratif ou notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Christian FOURNAGE se retire des votes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour, et 3 abstentions (P. CARQUIN- JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON) donne pouvoir au Maire de signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Délibération donnant pouvoir au Maire de signer tout acte relatif à l'achat de terrains situés derrière la cantine scolaire

En date du 26 août, puis du 9 novembre 2015, le Conseil Municipal avait décidé de racheter les parcelles se situant derrière la cantine scolaire.

Le Conseil Municipal doit maintenant délibérer pour donner pouvoir à la Commune d'acheter ces terrains et pour donner l'autorisation au Maire de signer tout acte, administratif ou notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 13 voix pour et 4 abstentions (P. CARQUIN – V. RUFIN – JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON) donne pouvoir au Maire de signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Délibération donnant pouvoir au Maire de signer tout acte relatif à la cession d'un chemin rural dit des Savarts

Suite aux délibérations du 23/03/2015 et du 10/04/2015, le Conseil Municipal avait décidé de lancer une procédure de cession d'un chemin rural, dit des Savarts.

Une enquête publique a été effectuée.

Il convient maintenant d'autoriser Madame le Maire à signer tout acte, administratif ou notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour et 3 abstentions (P. CARQUIN –JP GUILLON – Pouvoir JP GUILLON) donne pouvoir au Maire de signer tout acte se rapportant à cette affaire.

F.D.S. (Fonds Départemental de Solidarité) : Prorogation d'adhésion 2017

Par délibération en date du 8 février 2016, le Conseil Départemental a décidé de proroger d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2017, la validité du règlement du Fonds Départemental de Solidarité. Les dispositions du règlement, adopté le 26 février 2006 et ses avenants restent en vigueur, les cotisations communales demeurent inchangées sur la période.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de proroger l'adhésion de la Commune à ce programme pour l'année 2017.

Demande de subvention Dotation de Soutien à l'investissement local : Projet d'extension de la cantine scolaire (nouveau montant)

Lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Madame le Maire vous avait informé d'une dotation de soutien à l'investissement local.

Le Conseil Municipal a délibéré pour que la Commune puisse déposer un dossier de demande de subvention concernant l'extension de la cantine scolaire.

Le devis en notre possession lors de la dernière réunion a été révisé.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer à nouveau pour le nouveau montant estimé, soit 277.597,34 € HT

Pour information le premier projet d'élevait à 216.200,00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de déposer un dossier de demande de subvention concernant le projet d'extension de la cantine scolaire, pour le nouveau montant proposé.

D.I.A. (déclarations d'intention d'aliéner)

11 rue Beaurepaire	AB 487	505 m ²
	AB 490	20 m ²
24 Impasse du Village	AB 364	65 m ²
31 Grande Rue Droit d'usage	AB 310	45 m ²
	AB 309	2 m ²
3 Rue de la Chenée Rue de la Chenée	AE 61	38 m ²
	AE 59	35 m ²
7 Chemin de la Champaille	AE 123	220 m ²
8 Les Marronniers	AC 149	219 m ²
20 Les Marronniers	AC 138	374 m ²

Informations diverses

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion est prévue en Mairie le 25 avril prochain. Cette réunion a pour but d'informer les commerçants et artisans nogentais. des aides du Conseil Régional pouvant leur être accordées.
Une convocation leur sera envoyée.

Une réunion des Présidents d'Associations est organisée le 3 juin prochain, afin de préparer le forum des Associations prévu le premier week-end de septembre.

Une matinée citoyenne sera organisée le 25 juin. Les membres du Conseil Municipal y seront conviés.

En début de mandat, Christian FOURNAGE avait démissionné de la Présidence d'Association, après son élection au Conseil Municipal. Jean-Paul GUILLON cumulant les deux fonctions, Madame le Maire estime devoir redonner à M. FOURNAGE la liberté de présider une association. En outre, Messieurs FOURNAGE et GUILLON n'ont aucune délégation. Il n'y a donc pas d'incompatibilité.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que deux formations AMF vont avoir lieu aux Longs Prés :

- Les Communes nouvelles : mardi 26/04/2016
- La réforme des marchés publics : mardi 21/06/2016

Madame le Maire informe des remerciements reçus. La famille LOUTZ ainsi que la famille ROGER ont adressé leurs remerciements au Conseil Municipal.

L'Association « Nogent Historique » a remercié le Conseil Municipal concernant la subvention attribuée.

Gilles BOUVRY souhaite faire le point concernant les visites de la maison de la Férotterie. Des visites ont eu lieu mais aucune proposition n'a été faite.

D'autre part, le Conseil Municipal avait demandé à passer l'annonce dans l'agence immobilière de MEAUX. Cette agence n'a pas souhaité s'occuper de ce bien qui n'est pas situé dans son périmètre. L'agence de La Ferté Sous Jouarre sera contactée.

Concernant la location des bureaux des longs Prés, une personne est intéressée par le rez-de-chaussée.

Il est demandé de faire réparer le portail des bureaux des Longs Prés.

Mise à disposition d'un logement 26 Grande Rue au CCAS

Madame le Maire demande aux personnes du public de sortir.
La question est débattue à huis clos.

La séance est levée à 23 h 05.

Le Maire,

Jeannine VAN LANDEGHEM.